

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2024-353

**Retrait de délégation de signature à [REDACTED] –
Adjointe au directeur de la Relation Citoyen**

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu le décret n° 2017-270 du 1^{er} mars 2017,

Vu le Code civil,

Vu les articles L 2122-19, 2122-20, L 2122-32 et R 2122-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que [REDACTED] adjointe au directeur de la Relation Citoyen a quitté les fonctions qu'elle occupait au sein de la ville du Kremlin-Bicêtre,

ARRÊTE

ARTICLE 1 _ L'arrêté de délégation de signature n° 2022-378 du 12/09/2022 donné à [REDACTED] rédacteur territorial, dans le cadre des fonctions qu'elle exerçait au sein de la ville du Kremlin-Bicêtre est rapporté dans tous ses effets.

ARTICLE 2 _ Le présent arrêté sera adressé à Madame la Préfète du Val-de-Marne et au Procureur de la République.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 16 juillet 2024,

Pour Le Maire et par délégation,
L'adjointe chargée des questions relatives à la Ville
vivante, à l'attractivité économique et commerciale,
et aux entreprises solidaires



Véronique GESTIN

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens »

Accusé de réception en préfecture
0944 MAIRIE KREMLIN BICETRE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024